

*Disclaimer :*

*The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.*

## **COMP/M.5065 - AXA / CDC / PORTEFEUILLE ACCOR**

### **SECTION 1.2**

#### **Description of the concentration**

Le projet d'Opération notifié consiste en l'acquisition par AXA et CDC du contrôle conjoint des murs et/ou des droits relatifs à 47 hôtels situés en France et à 10 hôtels situés en Suisse appartenant au Groupe Accor. Ces hôtels continueront d'être exploités par Accor.

L'Opération constitue une concentration au sens de l'article 3.1 du règlement CE N°139/2004 du 20 janvier 2004.

Les parties à l'Opération sont :

- AXA

Le groupe AXA est actif dans le domaine des services de protection financière. Sa filiale AXA REIM est spécialisée dans la gestion d'actifs immobiliers, en Europe et dans le reste du monde.

- CDC

La CDC est un établissement public qui remplit des missions d'intérêt général, d'une part, et poursuit des activités concurrentielles, d'autre part. Les activités concurrentielles du groupe CDC sont regroupées autour de quatre pôles : l'assurance de personnes, l'immobilier, le capital investissement et les services aux personnes publiques et privées.

- Portefeuille Accor

Le Portefeuille Accor est constitué de 57 immeubles à usage d'hôtel situés en France (47) et en Suisse (10) exploités sous enseignes Mercure, Novotel, Ibis, Etap Hotel et Formule 1.